



# Sécurisation porte d'accès aux appartements

Par **Dpepin22**, le **28/02/2024** à **06:12**

Bonjour, ma fille loue un appartement. La porte d'accès aux appartements donnant sur la rue n'a aucune sécurité (pas de verrou, digicode...). Celle-ci donne dans un couloir où se trouvent les boîtes aux lettres et ensuite sur une cour où se trouvent les appartements et où tout le monde a accès. J'ai demandé au propriétaire de sécuriser cette porte donnant sur la rue, il m'a répondu que c'était compliqué avec le syndic et que celui-ci n'était pas très enthousiaste. De ce fait, quels sont les obligations à ce sujet et est-ce qu'ils ont le droit de refuser de sécuriser cet accès. En vous remerciant

Par **Marck.ESP**, le **28/02/2024** à **07:11**

Bonjour, bienvenue à vous

Est-ce qu'ils ont le droit de refuser de sécuriser cet accès.

La présence d'un syndic laisse supposer qu'il y a plusieurs propriétaires et que, le cas échéant, cette question devrait être abordée en Assemblée Générale.

Votre fille ne peut pas intervenir elle-même auprès du syndic, mais peut en revanche officialiser sa requête par courrier R/AR afin de conserver une trace.

Par **Visiteur**, le **28/02/2024** à **09:31**

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation à sécuriser l'accès à l'immeuble. Quand vous avez visité, vous avez vu la situation, si c'est insuffisant, il faut demander au bailleur.

**Le seul interlocuteur du locataire est son bailleur.**

Lequel peut (mais il n'est pas obligé) demander au syndic de faire voter par l'AG des copropriétaires sur une meilleure sécurisation.

Le syndic n'a pas besoin d'être "enthousiaste" ce n'est pas lui qui décide. Si le bailleur se cache derrière le syndic c'est qu'il est réticent à faire une demande officielle...